

## **PIECES DEMANDEES POUR ELABORER UNE CARTE GRISE**

- La demande d'immatriculation ;
- Le certificat de cession original ;
- Une copie du contrôle technique de moins de 6 mois ;
- La carte grise originale ;
- La copie de votre pièce d'identité en cours de validité (Passeport ou Carte Nationale d'Identité) ;  
*Si votre pièce d'identité n'est plus valide, joindre également le permis de conduire*
- La copie d'un justificatif de domicile (facture EDF, facture de téléphone, avis d'imposition) ;  
*Si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, joindre également :*
  - Une copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge ;
  - Une attestation sur l'honneur de la personne spécifiant qu'elle vous héberge.
- Une enveloppe timbrée à 0,60 € libellée à votre adresse.

En cas de perte :

- déclaration de perte (en mairie).

**PENSEZ A PRENDRE VOTRE CHEQUIER !**

**PREFECTURE DE LA DROME**  
**Service Carte Grise**  
**3 Boulevard Vauban**  
**26030 VALENCE Cedex 9**

**Téléphone : 04.75.79.28.38 (lundi au vendredi de 14H à 16h ; fermé le mercredi).**

Accueil du public : lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 8 heures 30 à 14 heures 30 sans interruption

*Fermé au public le mercredi toute la journée*